

# Auvergne

# Laique

la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

N° 467 - FÉVRIER / MARS 2017

**DOSSIER**  
**La présidence**  
**de la République**

P. 4/5



**ÉDUCATION**  
**& LOISIRS**

**Road Movie**  
**Numérique**

P. 7

## ÉDITO

### Solidarité

A l'occasion d'une assemblée générale de la FAL, le député André Chassaing évoqua une magnifique métaphore avec un remarquable petit oiseau, symbole d'une légende d'origine amérindienne. Le récit marqua les esprits par sa dimension philosophique des valeurs morales de l'engagement collectif, de la solidarité et de l'altruisme. «Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! Le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. » La légende raconte que chaque animal se sentant alors concerné « fit sa part », chacun à sa manière et que la forêt fut sauvée.»

Les bénévoles, quel que soit leur volontarisme, forment une nuée courageuse de colibris. Chaque jour, ils font leur part dans l'éducation populaire, dans la défense de la laïcité, dans l'émancipation par la culture et par le sport, dans la lutte contre les discriminations, contre l'isolement et la pauvreté, pour la protection de la nature et de l'environnement, et toutes les actions au service de l'humanité et de son éducation. Ils ne se cantonnent pas uniquement à valoriser le vivre ensemble. Faire ensemble s'impose comme la fédération des consciences en mutualisant le meilleur de chacun. Ces altruistes surnommés les travailleurs de l'ombre, œuvrent inlassablement à la valorisation de l'humain. L'égo est un frein, autant l'ignorer. Ils s'impliquent avec le goût de l'investissement, des rencontres et du partage. Une volonté viscérale chargée d'optimisme exacerbé pour affronter l'avenir, enrichi ce don ancré dans leur ADN, acquis au fil du temps. Les vertus de l'humilité, de fraternité et de l'exemplarité alimentent leur engagement. Une mobilisation citoyenne pour une société unie et solidaire répond à ce que l'humanité a de meilleur. Sans conteste, la solidarité s'affirme en dénominateur commun. Cette dynamique collective rejette au second plan les tensions provoquées, de-ci de-là, par les querelles partisanes politiciennes et autres clivages sociaux, sources de fragmentation et de fragilisation de nos valeurs associatives et républicaines. Que chacun fasse sa part, si modeste soit-elle. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Les «colibris» exaltent les consciences de chaque homme, chaque femme, chaque bien-pensant, en prenant en toute liberté la réelle mesure de sa propre responsabilité et de son implication pour l'ensemble de la collectivité.

Edouard Ferreira, président

## Aux urnes citoyens

Vote : de l'anglais vote, issu du latin votum («vœux»).

Nombre de citoyens aujourd'hui proclament qu'ils n'iront pas voter, opposant à l'exercice du vote la pratique familière et anodine de la pêche.

Ce découragement civique, ce désespoir démocratique font aujourd'hui partie du paysage électoral. Selon tous les experts qui analysent les grandes tendances des projets électoraux, quatre situations semblent dominer la campagne.

D'abord – et c'est incontestablement le phénomène prioritaire – la montée du Front National et la victoire annoncée au premier tour de Marine Le Pen. Ses déboires financiers et ses malversations occupent l'opinion davantage que son programme sans pour autant déterminer véritablement un vote imputable à une volonté de protestation.

Ensuite, le phénomène Macron et ses déclarations intempestives alimentent très largement une chronique permanente qui s'apparente aussi à une forme de publicité, pour ne pas dire de plébiscite.

Le scandale Fillon ne cesse d'indigner les Français sans pour autant dissuader ceux qui ont décidé de voter pour lui. Il serait intéressant d'examiner avec précision la part médiatique accordée à ses détracteurs et celle dont disposaient ses partisans.

Enfin, l'abstention - dont les justifications ne manquent pas - demeure l'intention majoritaire des citoyens français.

Tout le reste : le coup de théâtre provoqué par la désignation de Benoît Hamon, sa dissidence et l'éviction de Manuel Valls ; la campagne théâtrale et tonitruante de Mélenchon, les alliances et les soutiens divers, les revirements, les autres candidats, la disgrâce pathétique de François Hollande, tout le reste est secondaire.

Journalistes, politologues, candidats eux-mêmes s'appliquent à expliquer les intentions de vote par des arguments rationnels, négligeant tout ce qu'il y a de passionnel, de viscéral, de versatile, dans le comportement électoral.

Il faut se rendre aux évidences : la démocratie et la République sont aujourd'hui en danger. Au même titre qu'elles l'étaient lorsque nos frontières et notre territoire étaient, au cours de l'Histoire, menacés par les invasions barbares, la barbarie étant de toutes les guerres, de l'époque médiévale jusqu'à nos jours. S'il faut se réclamer aujourd'hui d'un patriotisme, ce n'est pas d'un patriotisme nationaliste mais d'un patriotisme idéologique attaché aux valeurs et à la paix républicaines.

**Y a-t-il un programme présidentiel qui réponde à ces exigences-là ?**

D'autres exigences, d'autres aspirations, plus pragmatiques – plus triviales – peut-



être mériteraient d'être entendues – en est-il encore temps ? – si l'on veut restaurer chez les citoyens la confiance en la politique ; restaurer surtout l'espoir d'une vie enfin décente où l'on pourra vivre de son travail ou de sa pension de retraite, jouir de ses loisirs, confier ses enfants à l'entreprise éducative et formatrice de l'école ; si l'on veut libérer les hommes de toutes les entraves et de toutes les soumissions qui compromettent si gravement sa dignité et sa liberté ? Y'a-t-il un candidat qui ait le courage (et les moyens) de programmer des lois qui ne soient pas lettres mortes et qui s'opposeraient – avec toute la sévérité législative nécessaire – aux licenciements capricieux, aux délocalisations criminelles, aux «plans de restructuration» (quel vocabulaire choisi pour masquer la cruauté des dispositions patronales !), aux rémunérations indécentes des patrons du CAC40 ?

Les candidats pourraient tirer les leçons de ce désespoir et de cette colère afin que les lendemains de l'élection n'aggravent pas le désenchantement ; afin que le peuple ait enfin le sentiment que le gouvernement qu'il s'est donné, en la personne de son président, est d'abord un gouvernement à son service. Il est trop tard sans doute pour rendre aux citoyens l'enthousiasme électoral, trop tard pour les détourner du Front National. Et c'est réduire la portée d'un scrutin que de le limiter à un scrutin de barrage. En raison de l'agitation qui règne dans la campagne, des crises qui la minent, des scandales qui la discréditent – les électeurs n'ont plus aujourd'hui le moyen d'exercer leur liberté de penser, sommés

d'obéir à des critères et à des mots d'ordre, dont la sommation sempiternelle du vote utile.

Votez ! C'est le mot d'ordre primordial. C'est d'abord au nom de l'Histoire qu'il faut inciter les citoyens à voter. Une rapide évocation de l'histoire du droit de vote montre qu'il est une conquête révolutionnaire par rapport aux discriminations de l'Ancien Régime : le vote est affaire d'hommes, et d'hommes riches ; le vote a été longtemps affaire de bourgeois avant de devenir enfin une liberté accordée à tous les citoyens, et aux femmes. On a beaucoup parlé du retour de l'éducation civique à l'école, alors qu'on s'acharne par ailleurs à appauvrir les programmes d'histoire. Or, à l'origine de l'abstention, il y a peut-être avant tout l'ignorance d'une Histoire que les citoyens doivent se réapproprier. C'est à l'école de le leur permettre. Il n'est peut-être pas moral de peser sur les motifs d'un vote ; mais il est possible d'espérer éduquer le citoyen.

Votez ! Toute sommation devrait s'en tenir là. Le reste est de l'ordre de l'irréductible liberté ; le reste appartient aux programmes et à la sincérité des candidats. Cependant, les scandales financiers, le coût exorbitant des campagnes, toutes les tractations qui les accompagnent sont autant de péripéties qui offensent la démocratie, autant d'insultes à la pauvreté qui gagne le pays.

Il convient donc d'assumer pleinement les risques de la démocratie de respecter le suffrage des citoyens dont eux-mêmes pourront aussi tirer les leçons. L'exemple de l'Amérique doit nous alerter : il montre qu'un peuple peut en toute liberté faire le

choix de l'infamie. Il nous faut croire alors au sursaut démocratique des électeurs, à la force de l'Histoire et à l'effroi de ses exemples.

S'il est une autre leçon à tirer de cette campagne, c'est celle de la précarité du pouvoir, de la fragilité et de l'ingratitude de l'Histoire. François Hollande a-t-il mérité cette disgrâce, ces reniements et ces félonies ? Le discours du Bourget apparaît aujourd'hui comme un grand morceau de rhétorique, comme le sont toutes les professions de foi, et la presse ne s'est faite l'écho que de ses défaites. Il a cependant remis Sarkozy à sa place, malgré la mobilisation de la droite ; il a affronté avec infiniment de dignité la catastrophe terroriste.

Il a surtout exercé cinq ans de mandat sans que le moindre soupçon ne vienne entacher son intégrité, sans s'être rendu coupable de la moindre malversation. Et quelques frasques sans conséquences n'auront coûté aux contribuables français qu'un plein d'essence pour un scooter.

Pour finir, nous nous tournerons vers le commencement, c'est-à-dire l'étymologie ; elle nous apprend que le vote est tout bonnement un vœu ; elle nous rappelle donc que toute entreprise humaine est souvent animée par le désir. Il faut espérer que ce vœu sera enfin exaucé, en toute laïcité.



# Quatrième Journée régionale de la laïcité

Organisée par l'URFOL de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, par le Cercle Condorcet de Lyon et par la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon, les délégations des douze départements se sont retrouvées à l'Hôtel de Région à Lyon le samedi 28 janvier.

Les 250 participants ont été accueillis par Jacques Gelly, Président de l'Urfol. Il a présenté le premier orateur Abdenour Bidar, philosophe et écrivain, qui a « plaidoyé pour la Fraternité » (c'était le titre de son intervention). De la conférence d'Abdenour Bidar dont la synthèse sera publiée dans un prochain Auvergne Laïque, on retiendra quelques phrases : « la laïcité est au service de la fraternité », « la liberté doit être nourrie par la fraternité », « la devise républicaine doit se lire de droite à gauche » etc.

Après un échange avec les auditeurs, Antoine Quadrini Président de la FOL du Rhône et modérateur des débats met en place une table ronde sous le thème « la fraternité contre les discriminations ».

Chacune et chacun avec sa personnalité et sa compétence : Jacqueline Costa-Lascoux membre de l'Observatoire de la Laïcité, Philippe Couturaud Inspecteur d'Académie, Camille Simonet présidente du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles et deux représentants du Comité de la Vie Lycéenne ont apporté leur pierre à l'édifice.

Après la pause déjeuner et sous le thème « la fraternité par l'éducation populaire », les participants ont entendu les témoignages de Frédéric Rideau (Directeur Général de la FAL 63) sur les Cartes de la Fraternité, de Sylvie Revol (déléguée FOL 69) sur les Services Civiques et de Mustapha Sbay (membre de la commission nationale de la laïcité à la Ligue) sur Culture et coopération internationale.

Après les questions nombreuses d'un public visiblement très intéressé, il revient à Jean-Louis Tournaire Président du Cercle Condorcet de Lyon de faire la synthèse de ces échanges autour de la fraternité.



## Spectacles en recommandé



Du 16 au 19 janvier 2017 s'est déroulé à Besançon l'événement « Spectacles en recommandé ». Cette manifestation nationale, accueillie chaque année par une fédération départementale de la Ligue propose une semaine de présentation de spectacles vivants jeune public mais aussi des temps d'échanges et de réflexion entre les créateurs et les diffuseurs. Elle accueille une vingtaine de compagnies sur cinq jours ainsi qu'une centaine de programmeurs.

Cette année, c'était donc la Ligue de l'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté et Côté Cour, (scène conventionnée jeune public), qui accueillait la manifestation. Une édition réussie, éclectique, joyeuse et festive, riche de découvertes et de rencontres. Les spectacles présentés, toujours sensibles, poétiques et engagés nous ont encore une fois confortés dans l'idée que l'art est un formidable levier pour accompagner les enfants sur leurs chemins, en les aidant à éviter les embûches ou au moins à être mieux armés pour les appréhender.

Cette édition a également été l'occasion pour l'équipe organisatrice de passer le relais à la prochaine fédération qui accueillera l'événement, qui n'est autre que celle du Puy-de-Dôme. En effet, c'est à Clermont-Ferrand que se déroulera l'édition 2018 de « Spectacles en recommandé », l'équipe est d'ores et déjà à pied d'œuvre pour faire de cette édition un succès !



### Bureau Directeur USEP élu le 17/01/2017

Président : Laurent Cheminal  
 Vice-présidente : Christelle Cornet  
 Vice-président : Christian Lachaux  
 Vice-président : Ouahib Mermad  
 Secrétaire Général : David Baduel  
 Trésorier : Maryvonne Girardin  
 Membres : Nicole Constancias ;  
 Xavier Dumortier ;  
 Marie- Paule Guilhou ;  
 Franck Prunet.



### Danses collectives du monde : plaisir, rencontre et formation

Quatre stages d'initiation et perfectionnement aux danses du monde ont été programmés par la FAL pour la saison 2016-2017. Danses collectives d'animation avec Catherine Aubert le samedi 8 octobre, danses de Bulgarie avec Maya Mihneva les 26 et 27 novembre, les danses du Poitou avec Benoît et Maria Guerbigny les 28 et 29 janvier. La commission de bénévoles « Danses du Monde », œuvrant au sein du service culturel de La Ligue de l'Enseignement (FAL 63), propose un :

#### Stage de « Danses de Wallonie »

Les 25 et 26 mars 2017

#### ANIMÉ PAR AURÉLIE GIET

Ouvert à tous (débutants ou confirmés), ce stage sera l'occasion de partager un moment festif et collectif.

Danseuse et musicienne, Aurélie vit dans la transmission et le partage de sa passion : le mouvement dansé. Son travail s'articule autour de la présentation des trésors musicaux et chorégraphiques du patrimoine Wallon, découverts lors de collectage ! De la scène à la piste, du bal à l'atelier, cette artiste rayonne partout. Si vous désirez manger sur place, le samedi soir, avec l'animatrice et les autres stagiaires, vers 19h30, prévoyez d'apporter un plat, sucré ou salé et une boisson, qui seront mis sur la table pour un buffet partagé.

HORAIRES : Samedi 25 mars : 15h- 19h et de 21h-23h.

(Accueil dès 14h30.) - Dimanche 26 mars : 9h30 -12h30

LIEU : Salle Leclanché, 9 rue Louise Michel, 63000 Clermont-Fd

Tarif préférentiel pour les adhérents FAL, UFOLEP et USEP !

Contact / renseignement : amartinez@fal63.org

04 73 14 79 16 ou sur le site www.culturefal63.org.

Apprentissages, détente et ambiance festive chaque fois au rendez-vous.

## RENDEZ-VOUS

### MANIFESTATIONS

#### CEJ

**28 MARS** : spectacle «Waste» dans le cadre du partenariat FAL/ Comédie de Clermont à la Comédie de Clermont-Fd

**06 AVRIL** : auberge espagnole pour partager un repas et des mots avec la Compagnie des Ô au Cabaret le Poulailleur à Saint Pierre Roche.

#### SPECTACLES PROGRAMMATIONS TROUVAILLES :

**07 AVRIL** : « Caché dans son buisson de lavande, Cyrano sentait bon la lessive » par la compagnie Hecho en Casa à la Salle la Bascule à Tauves

**08 AVRIL** : « On m'a dit que... » par la Compagnie Fée d'Hiver à la Médiathèque de Besse et «Fracasse ou la révolte des enfants des Vermiriaux» par la Compagnie des Ô à Saint-Saturnin

**29 AVRIL** : « Where the leaves blow » par la Compagnie Cwmni Theatr Arad Goch à Peyrusse

**07 MAI** : « De fil en chemin » rencontres de danse amateur à la salle Jean Cocteau à la Maison de la Culture à Clermont-Fd.

#### USEP

**23, 24, 30 ET 31 MARS ET 06 AVRIL** : journées départementales courses d'orientation à Vulcania

**12 AVRIL** : épreuve rugby au stade G. Fustier à Gerzat

**13 AVRIL** : journée départementale rugby au stade G. Fustier à Gerzat

**04 MAI** : épreuve départementale escrime au Complexe des Cézeaux à Clermont-Fd

**11 MAI** : épreuve départementale tennis de table à l'Arténium de Ceyrat

**11 MAI** : épreuve départementale badminton au Complexe des Cézeaux à Clermont-Fd.

#### UFOLEP

**25 MARS** à la Maison des Boulistes à Clermont-Fd, **29 AVRIL** à Pont du Château, **13 MAI** à Palladuc : concours pétanque.

### FORMATIONS

#### CEJ

**18 ET 19 MARS** : stage théâtre avec la compagnie Le Petit Théâtre Dakoté au Foyer Rural de Bliant

**25 ET 26 MARS** : stage «Danses de Wallonie» encadré par Aurélie Giet à la Salle Leclanché à Clermont-Fd.

#### UFOLEP

**18 MARS** : tronc commun Brevet Fédéral d'Animateur 1er degré au siège de l'UFOLEP à Clermont-Fd

**25 MARS** : formation continue animateurs(trices) UFOLEP APE : pilates, fusion et énergie, bien-être par le mouvement au stade Philippe Marcombes à Clermont-FD

**25 ET 26 MARS** : volet «pratique» Brevet Fédéral d'Animateur 1er degré tir à l'arc à l'Espace Beaufort à Pont du Château

**1ER AVRIL** : formation continue animateurs(trices) UFOLEP APE : relation mouvement et musique au Foyer Laïc de Romagnat

**8 AVRIL** : stage découverte APE : UFO MOVE au complexe sportif de Randan.

Une partie de la matinée du jeudi 12 janvier a été consacrée à un temps d'explications apportées aux salariés sur les orientations de la FAL 63. Après la traditionnelle photo, un repas préparé par l'équipe du Grand Panorama a été dégusté dans le salon Ollier de la maison des sports, gracieusement mis à la disposition de la FAL par la municipalité de Clermont-Ferrand.



ÉCHOS

**Battle Fusion 2017**

Pour sa 6<sup>e</sup> édition, le Foyer Rural de Sayat Argnat organise, dimanche 26 mars 2017, à la salle polyvalente de Sayat, le « **Battle Fusion 2017** », en partenariat avec Supreme Legacy.

Une compétition nationale de danse Hip-hop, avec plus d'une vingtaine d'équipes provenant de Paris, Lyon, Bordeaux, Saint Etienne, Niort, Clermont-Ferrand...

Les danseurs vont s'affronter en équipe de 3 et en individuel (moins de 16 ans), à travers des figures défiant les lois de la gravité, pour offrir au public du grand spectacle.

La musicalité, l'originalité, le style et la technique des danseurs seront pris en compte par le jury composé de 3 danseurs reconnus dans la discipline.

Une équipe de jeunes élèves de la section Hip Hop du Foyer Rural Sayat Argnat, encadrée par Shamy, aura l'occasion de présenter son spectacle et de participer à cet événement devenu «un des emblèmes de Sayat».

La pépinière de la Compagnie Ego de Niort, les élèves de la Compagnie Nomade de Riom, ainsi que les Rising Blasterz de Clermont-Ferrand, encadrés par Supreme Legacy, présenteront également leurs créations lors de la manifestation.

La finalité du «Battle Fusion» est de créer une rencontre et un échange artistique et culturel entre les différents danseurs régionaux et nationaux. Il est devenu le 2<sup>ème</sup> événement du département concernant cette discipline et quelle discipline !... Quel sport avec toutes les rigueurs qu'il implique...

Le Battle débutera à 14h, l'entrée est de 3 € par personne et gratuite pour les enfants et les danseurs. Venez nombreux applaudir ces jeunes passionnés et passionnants.



**Les Martres-de-Veyre**  
Le Chantou – De la danse folklorique auvergnate aux danses contemporaines



Passer, en moins de cinq décennies, d'un Foyer d'éducation populaire multi-activités à une association quasi exclusivement consacrée à la danse, voilà résumée l'évolution du Chantou. Créé en 1971 par Madame Evelyne Descombas et quelques jeunes du village dont Jean-Luc Echassoux l'actuel président, il obtient assez vite un local de la municipalité en échange d'activités bien structurées.

Ce sera d'abord, au son d'un électrophone, la danse folklorique auvergnate. Ensuite assez rapidement, de nombreuses sections ou ateliers se greffent sur ce socle déjà solide : des groupes de chant se mettent en place, viennent les ateliers photo, travail manuel (menuiserie), informatique, cours de langues étrangères...

Une école de danse moderne voit le jour en 1980, ainsi qu'une section théâtre. «C'était comme une grande famille» aime à répéter le président nostalgique

de cette époque. Epoque des soirées crêpes, des repas, des groupes folks, du cinéma, des échanges avec d'autres associations locales ou plus lointaines (l'île de Ré, l'Espagne), des participations à des festivals, des jumelages, etc.

Le foyer connaît donc, des années 70 aux années 90 «une hyperactivité, un bouillonnement permanent ; avec ses 240 adhérents ce sont les belles années où le bénévolat régnait en maître».

Mais peu à peu, à partir de 1995, des flammes vont s'éteindre ou aller briller ailleurs, car beaucoup d'autres associations vont naître aux Martres-de-Veyre et attirer les gens qui veulent du nouveau ou une activité plus spécifique.

Ainsi la danse folklorique va rejoindre la Pastourelle d'Auvergne à Romagnat. L'atelier de menuiserie va fermer, le théâtre se mettre en sommeil.

Seule la section danse (classique et moderne) résiste à cette inéluctable évolution. Heureusement Jean-Luc Echassoux (président depuis 35 ans !) et les autres administrateurs ont su accompagner ces changements sans jamais baisser les bras.

Aujourd'hui, l'école de danse, riche de 320 adhérents répartis dans une vingtaine de cours (classique, moderne, pilates et relaxation) peut compter sur les compétences de cinq professeurs diplômés salariés de l'association. Et le succès est là ! Pour le gala de fin d'année, les salles locales, habituellement mises gracieusement à disposition par la commune, ne peuvent suffire à accueillir un public toujours plus nombreux. Il a donc fallu «délocaliser» le spectacle à Clermont-Ferrand dans la grande salle du Polydôme, mais en limitant tout de même le nombre de spectateurs par famille !

La date du 11 juin 2017 après-midi est déjà retenue pour clôturer la saison. Ce succès exceptionnel permet au Chantou de garder son budget équilibré et de voir l'avenir avec confiance. L'avenir ? La danse bien sûr, sous toutes ses formes et pour tous les âges (de 4 à plus de 60 ans) mais aussi le théâtre qui reprend vie après quelques années de sommeil.

Et un nouveau président en juin, qui donnera sans doute 35 coups de chapeau bien mérités à «l'ancien», Jean-Luc Echassoux.

**Président : Jean Luc Echassoux**  
**Vice Président : Eric Faye**  
**Secrétaire : Laurent Vedel**  
**Trésorier : Jérôme Petitgas**  
**Trésorière Adjointe : Rosa Kong A Siou Lefebvre**

**Membres actifs : Sylvette Sauvadet, Carole Blasco, Joëlle Pouget, Elodie Arduini, Laurianne Maffi, Alizée Sauvadet.**

**Une amicale pour trois villages**

La littérature a ses « trois mousquetaires » et ses « trois petits cochons », la Lorraine sa communauté de communes « les trois forêts », les aînés ruraux du Puy-de-Dôme « le club des trois clochers » et la FAL-63 « L'amicale laïque des trois villages ». Ainsi en est-il dans le meilleur des mondes (?) : Auvergne Laïque a fait le bon choix de donner la parole aux amicalistes de cette tripléte géographique créée sur les fondations de l'AL de Brenat active depuis 1982 et de l'AL de Flat créée le 28 septembre 1974.

Les 3 villages en question s'appellent Aulhat-Saint-Privat, Flat et Brenat dans la verte campagne à quelques encablures d'Issoire. Le vent y est porteur d'union puisque, en plus d'un RPI unissant les écoles, d'une amicale fusionnant depuis 2014 les associations laïques de Brenat et Flat (pour rester en cohérence avec le RPI), le syndrome fusionnel a aussi touché en 2016 les communes d'Aulhat-Saint-Privat et Flat pour créer une entité forte de près de 951 habitants. Ces villages deviennent lieu d'accueil pour de nombreux et jeunes habitants attirés par la proximité avec Issoire, le lieu de travail de la plupart des arrivants.

L'Amicale Laïque se positionne en lien avec le RPI auquel elle apporte activités et financements. Comme souvent en pareil cas, les animations sont fixes quand elles reprennent un calendrier de tradition et tournantes pour les créations nouvelles. Halloween à Brenat, marché de Noël «mobile», loto à Orbeil (grande salle oblige), bourse aux jouets, carnaval, kermesse font un calendrier à 10 pages régulièrement garnies.

A ces actions périscolaires, l'amicale ajoute un financement en alternance pour un voyage scolaire ou les sorties piscine. Par ailleurs, en son sein s'activent «les petites mains», atelier de création qui alimente le marché de Noël (10 adhérents), une section gymnastique d'entretien (30 adhérentes), une section théâtre, «les Flagadas», créée en 1981 momentanément à l'arrêt et une importante activité de location de matériel pourvoyeuse de rentrées financières appréciables. Le repas des amicalistes réunit annuellement la dizaine de « permanents » et les quelque 50 bénévoles ponctuellement sur le pont en particulier lors de la randonnée pédestre annuelle inscrite au calendrier de l'UFOLEP.



Ainsi vont Brenat, Flat et Aulhat et leur Amicale laïque «des trois villages», sympathiquement mise en action par une équipe jeune et dynamique, porteuse de projets qu'elle voudrait fédérateurs comme celui d'un «voyage de l'Amicale». Cela permettrait de varier les publics et de générer une implication supplémentaire de jeunes parents que l'activité amicaliste et villageoise devrait motiver et attirer encore plus nombreux qu'ils ne le sont actuellement.

**Composition du Bureau :**  
**Président : Guillaume Rouvet**  
**Vice-Président : Sébastien Martinoche**  
**Secrétaire : Evelyne Langlois**  
**Secrétaire adjoint : Jean-François Falempin**  
**Trésorière : Karine Pomel**  
**Trésorière adjointe : Lise Sanvoisin**

# La présidence de la République

**L'**histoire des présidents de la République est traversée par une ambiguïté. La première République n'avait pas de président : rien en effet ne devait rappeler l'institution monarchique. Cependant, tout régime politique a besoin d'un chef qui en incarne l'existence et surtout l'autorité, à ce titre la fonction symbolique de président de la république est fondamentale. La première présidence, exercée par Louis-Napoléon Bonaparte est marquée par une félonie, puisqu'il renverse la république dont il tient son titre pour rétablir l'empire : les agissements de Bonaparte illustrent le conflit entre les aspirations républicains et la tentation du pouvoir ; cette ambiguïté ne disparaîtra jamais tout à fait. C'est donc pour éviter le retour à toute forme de monarchie – menace inhérente à l'exercice de la présidence – et protéger la république contre un éventuel coup d'état que, contrairement aux idées reçues, les pouvoirs du président – même s'ils sont considérables – ont toujours été soigneusement définis, précisément limités et « encadrés ».

Malgré toutes ces précautions républicaines, la fonction présidentielle est toujours marquée par la personnalité de celui qui l'exerce. Il y a loin, par exemple, d'un René Coty, président débonnaire et d'une grande modestie qui lui valut l'estime d'une grande partie des Français, à un Nicolas Sarkozy tapageur dont l'arrogance a blessé bien des citoyens.

Paradoxalement, la tentation monarchique s'est accentuée depuis l'élection du président de la république au suffrage universel. Il n'est pas surprenant que ce mode de suffrage soit l'œuvre du Général De Gaulle que le « Canard Enchaîné » de l'époque caricatura en posture et costume d'un monarque de l'ancien régime. S'il est défendu pourtant « d'entamer une carrière de dictateur », il n'en reste pas moins vrai qu'il insuffla à sa fonction la dimension d'un fort pouvoir personnel. C'est pourquoi on a pu considérer que l'élection du président au suffrage universel ne constituait pas un progrès pour la démocratie, et le désastre américain qui consterne aujourd'hui le monde entier en montre la sinistre dérive.

Avec moins de hauteur que De Gaulle, et après quelques initiatives démagogiques de Giscard d'Estaing, François Mitterrand enlumina d'un faste particulier l'exercice présidentiel ; et cela dès son investiture avec la descente de la rue Soufflot jusqu'à la tombe de Jean Moulin, et pendant ses mandats avec les constructions prestigieuses de la Grande Bibliothèque et de la Pyramide du Louvre, imputées à un orgueil personnel proche de la mégalomanie.

Mais les conceptions présidentielles du citoyen sont également ambiguës : il aime la simplicité d'un Chirac qui se régale au salon de l'agriculture autant que les fastes des cérémonies qui marquent la grandeur d'une fonction et d'un pays qu'elle représente ; toute la gloire des présidents éclate à l'occasion de la célébration du 14 juillet et l'actuel chef de l'Etat n'a jamais été aussi populaire qu'à l'occasion des hommages rendus aux victimes des attentats.

C'est pourquoi François Hollande a peut-être eu tort de s'annoncer comme un président normal, de faire de cette annonce un argument électoral primordial ; croyant affirmer son respect de la démocratie, et se gagner l'opinion – fatiguée par les outrances de son prédécesseur – le nouveau président allait en réalité décevoir les citoyens et précipiter son discrédit. On peut le déplorer, mais le peuple exige des représentants de l'autorité, autant que la compétence de leur fonction, la puissance, le prestige et l'apparat. Ces représentations alimentent une imagerie pittoresque – quasiment picturale, comme en témoigne le soin apporté aux portraits officiels des présidents affichés en mairie – imagerie très largement entretenue dans un certain type de presse.

C'est pourquoi, il demeure peut-être dans cette institution présidentielle, chez ceux qui l'exercent et ceux qui la vénèrent le désir d'une figure tutélaire, la nostalgie d'un roi, du sacre... jusqu'à l'échafaud.



**Première République  
(de 1792 à 1804)**

Il n'y a pas eu de président ; la fonction de Premier Consul exercée par Napoléon Bonaparte de 1799 à 1804 peut s'apparenter à celle d'un président.



## Deuxième République (de 1848 à 1852)

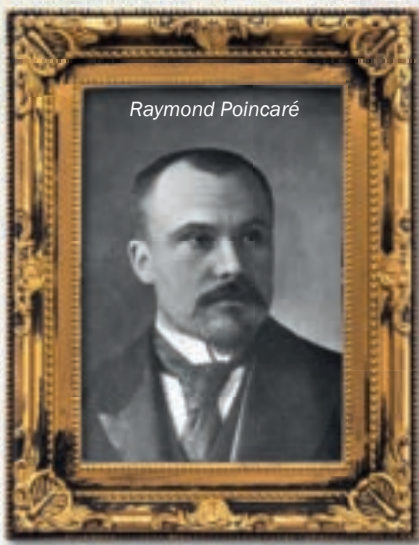
En février 1848 des parisiens républicains renversent Louis-Philippe. Ils veulent instaurer une république. Le problème c'est que le suffrage universel masculin institué en mars 1848 va donner beaucoup de poids politique aux ruraux, les trois quarts de l'électorat. Ces électeurs des campagnes ont été peu atteints par la propagande républicaine et sont sous l'emprise économique des notables et sous l'emprise morale du clergé. L'assemblée constituante compte plus de 300 monarchistes camouflés en républicains sur 800 et les véritables républicains n'ont pas la majorité.

La nécessité même d'un président de la république est mise en débat, certains pensant qu'un président du Conseil des ministres suffirait. Beaucoup demandent l'interdiction pour les membres des anciennes familles régnantes (Bourbon, Orléans et Bonaparte) de se présenter à l'élection. Ils ne seront pas entendus.

La constitution de 1848 s'inspire des deux grands autres modèles institutionnels de l'époque, le Royaume-Uni, régime parlementaire, et les Etats-Unis, régime présidentiel.

Les pouvoirs sont organisés selon une séparation absolue. En effet, le président et son gouvernement ne sont pas responsables devant l'Assemblée Nationale (assemblée unique) et il ne peut pas non plus dissoudre cette assemblée. Il est élu pour 4 ans au suffrage universel direct à la majorité relative avec un minimum de deux millions de voix et il n'est rééligible que 4 ans après la fin de son mandat. Le Président ne peut mettre son veto à une loi mais peut demander une nouvelle délibération. Ses actes doivent être contresignés par un ministre. Il peut être traduit devant une haute Cour de justice (5 juges provenant de la Cour de cassation et un jury de 36 membres provenant des conseils généraux des départements).

Le régime ne fonctionnera jamais comme l'avaient prévu les constituants puisque le président élu, Louis-Napoléon Bonaparte, renversera la République le 2 décembre 1851 pour instaurer le Second Empire.



Raymond Poincaré

## Troisième République (de 1870 à 1940)

Suite à la guerre contre la Prusse et l'effondrement du Second Empire en septembre 1870 une Assemblée nationale (chambre unique) est élue en février 1871 pour organiser les institutions de l'Etat. Elle est composée en majorité de monarchistes qui veulent le retour de la royauté mais restent divisés sur le prétendant à porter sur le trône. La question du régime reste en suspens car aucune des solutions (république, monarchie orléaniste ou monarchie légitimiste) n'atteint la majorité. On vote ainsi la loi du septennat qui prolonge la durée de vie de la république provisoire. La restauration n'est que repoussée dans l'esprit des monarchistes. Les années 1873-1875 sont marquées par les progrès des républicains et des bonapartistes au détriment des royalistes et le jeu des

alliances favorise le vote des lois permettant d'organiser enfin cette 3<sup>ème</sup> république.

C'est en 1875 que le monarchiste Henri Wallon (grand-père de l'autre) trouve une formulation qui fait basculer l'Assemblée à une voix près : Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale (on dirait maintenant Congrès). Il est élu pour 7 ans et il est rééligible.

L'Assemblée nationale se sépare le 8 mars 1876, ayant rempli sa tâche : elle a fondé un régime qui a duré 65 ans.

Le Président de la République n'a donc aucun poids populaire réel ; on redoute en effet le suffrage universel pour le chef de l'Etat depuis l'élection en 1848 de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence. Le souci de stabilité est l'autre raison de ce choix d'élection : le Président est à l'abri des passions populaires.

Il dispose de pouvoirs très étendus : il a l'initiative des lois concurremment avec les membres des deux chambres, les promulgue une fois votées, les surveille et en assure l'exécution. Il a le droit de faire grâce, dispose de la force armée, nomme à tous les emplois civils et militaires et préside aux solennités nationales. Comme sous la 2<sup>ème</sup> République chacun des actes du Président de la République doit être contresigné par un ministre ce qui l'empêche de mener une politique personnelle. Il n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Il peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés.

Il négocie et ratifie les traités et peut même en ratifier certains sans que les chambres les aient approuvés.

C'est donc un monarque républicain et dans l'esprit des monarchistes un véritable monarque pourrait s'installer à sa place. Mais la pratique institutionnelle du régime qui va rapidement être dominé par les républicains va faire du président un chef de l'Etat sans réel pouvoir autre que l'influence propre du titulaire. Pour les républicains la représentation nationale prime sur le pouvoir exécutif. Finalement le principal rôle du Président est d'exercer une « magistrature d'influence ». Deux Présidents ne l'ont pas supporté : Casimir-Périer et Millerand ont démissionné avant le terme de leur mandat parce qu'ils ne pouvaient rien faire.

La déroute de l'armée française en mai-juin 1940 et les intrigues de Pierre Laval et du Maréchal Pétain mettent un terme au régime.



## Quatrième République (de 1945-1958)

Dans la constitution de la 4<sup>ème</sup> république, résultat d'un compromis entre les trois partis dominants (PCF, SFIO et MRP) à la Libération et contre l'avis du Général de Gaulle, la place du président de la République est assez identique à celle qu'il avait sous la Troisième. Son rôle est essentiellement représentatif ; il a seulement deux atouts en main : il nomme le Président du Conseil et il a le pouvoir de dissoudre par décret la Chambre des députés suivant une procédure très encadrée. Il garde aussi quelques compétences héritées du régime précédent en matière de nominations et de diplomatie.

Comme l'a dit plus tard le Général de Gaulle «c'est celui qui inaugure les chrysanthèmes».

Minée par l'instabilité ministérielle et les événements d'Algérie la Quatrième va mourir sans trouver beaucoup de défenseurs.



## Cinquième République (de 1958.....)

Les circonstances de la chute de la Quatrième république mériteraient à elles seules une étude approfondie mais il faut signaler que la constitution de la défunte république ne prévoyait pas la possibilité de modifier celle-ci par référendum. C'est le Général de Gaulle dernier président du Conseil qui en décide ainsi et la pression des forces armées d'Algérie font dire à beaucoup que la Cinquième est née d'une sorte de coup d'Etat sans victimes.

Sous l'égide du Général, le libérateur de la Patrie en 1944, et avec l'accord des principaux partis politiques (hormis le PCF) la constitution de la Cinquième République accorde un pouvoir plus important au chef de l'Etat. Le Président de la République est élu d'abord par un collège de 80 000 grands électeurs (députés, sénateurs, conseillers généraux, maires et délégués des conseils municipaux) puis au suffrage universel direct. Cette modification votée par référendum en 1962 nous fait revenir à la Deuxième République confisquée par Louis Napoléon Bonaparte ce qui explique l'opposition des partis républicains traditionnels (communistes, socialistes, radicaux, indépendants, etc.).

Cette République est du type présidentiel en raison de la concentration des pouvoirs aux mains du Président. Son élection au suffrage universel lui donne la légitimité démocratique mais entraîne la personnalisation et même la survalorisation de la fonction présidentielle et du pouvoir exécutif, sans doute au détriment du pouvoir législatif et donc des assemblées. Toutefois il faut savoir que les pouvoirs du président sont de deux types différents: ceux qu'il a en propre et qui n'exigent que sa signature et ceux qui doivent être contresignés par le Premier ministre et/ou le ministre concerné. De cette distinction découlent deux situations politiques différentes. Dans un cas le Président dispose d'une majorité à laquelle il appartient, au moins au sein de l'Assemblée Nationale, et alors il peut imposer ses choix et utiliser tous ses pouvoirs. Dans l'autre cas le Président n'a pas de majorité parlementaire et ses possibilités d'action sont plus limitées, c'est ce que l'on appelle la cohabitation.

Au-delà de ces distinctions juridiques et de ces situations politiques, et pour mieux apprécier l'étendue des pouvoirs présidentiels, on doit les montrer en action dans les domaines où ils peuvent s'exercer à savoir le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, l'armée, la diplomatie, la société civile et l'économie.

## Cinquième République (suite) : Les pouvoirs du Président

- 1 -

### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LE POUVOIR LÉGISLATIF.

Il nomme le Premier ministre, issu ou non d'une majorité à laquelle il appartient. Par contre la nomination des ministres doit être contresignée par le Premier ministre. Celui-ci présente alors son gouvernement devant l'Assemblée Nationale pour être investi. Son éventuel échec n'affecte pas le Président qui peut simplement choisir un autre Premier ministre. Mais il peut aussi dissoudre l'Assemblée et renvoyer les députés devant les électeurs. Il a la possibilité de signer des ordonnances et des décrets discutés seulement en conseil des ministres. L'exécutif a la main sur le législatif.

Dans le fonctionnement quotidien des institutions le Président préside le conseil des ministres et en prépare l'ordre du jour. Le Président peut aussi adresser un message aux parlementaires et avec l'accord du gouvernement il peut convoquer l'Assemblée en session extraordinaire ou avoir recours au référendum. Si on ajoute qu'il nomme les hauts fonctionnaires, on peut dire que le travail parlementaire est encadré par le pouvoir exécutif.

Par rapport au Conseil Constitutionnel, le président en nomme 3 membres et le président et il a le droit de saisine avant la promulgation d'une loi ce qui lui permet de surveiller l'élaboration des lois.

Enfin, le Président a la possibilité de mettre en œuvre les pouvoirs exceptionnels de l'article 16 de la Constitution lorsque « les institutions de la République française, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire, l'exécution des engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate ». Le Président se saisit des pleins pouvoirs mais ne peut ni dissoudre l'Assemblée ni avoir recours au référendum. Cet article n'a été utilisé qu'une fois en 1961, pendant 5 mois, lors du putsch des généraux à Alger.

- 2 -

### LES POUVOIRS PRÉSIDENTIELS FACE À LA JUSTICE, À L'ARMÉE ET AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le Président est le garant de l'indépendance de la justice. Celle-ci est représentée par le Conseil supérieur de la magistrature dont un seul membre est nommé par le Président qui doit le consulter avant de prendre une décision notamment la nomination des procureurs. Cette nomination a toujours été un sujet de friction entre l'exécutif et le judiciaire qui la ressent comme une limite à son indépendance. Le Président dispose du droit de grâce avec l'accord du Premier ministre et du Garde des Sceaux.

Le président est le chef des armées et à ce titre il préside les conseils et les comités de la Défense Nationale. C'est lui qui décide des interventions extérieures même si, après quelques mois, le gouvernement doit présenter les opérations devant l'Assemblée. C'est aussi lui qui peut déclencher l'utilisation de l'arme nucléaire. Il nomme les militaires les plus importants et il est le Grand Maître de l'ordre de la Légion d'Honneur. Le Président, avec le ministre des armées qu'il a choisi, est le véritable responsable des armées.

Pour les activités diplomatiques, le Président nomme les ambassadeurs, négocie et ratifie les traités. Il représente la France auprès des institutions internationales. Là encore le Président est le vrai responsable de la politique étrangère française.

- 3 -

### LES POUVOIRS DU PRÉSIDENT FACE À L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE.

Il nomme les responsables des entreprises et des établissements publics en particulier celui de La Banque publique d'investissement qui regroupe toutes les participations financières de l'Etat dans l'économie. C'est là un réel pouvoir mais limité face à l'importance des capitaux privés.

Le président inaugure les salons internationaux de l'agriculture, de l'aéronautique, de l'automobile et les expositions universelles. Il est aussi coprinced d'Andorre, avec l'évêque d'Urgell et chanoine de la basilique de Saint Jean de Latran à Rome.

Son mandat terminé, il devient membre du Conseil Constitutionnel.

Le Président dispose de l'immunité judiciaire pour des actes délictueux civils pendant toute la durée de son mandat. Mais il peut être poursuivi pour des actes politiques graves en cas de «manquement à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat». Le parlement constitué en Haute cour de justice peut le destituer, ce qui n'est jamais arrivé.

Le Président est irresponsable devant l'assemblée et seul son gouvernement peut être censuré, donc, sauf cas de trahison avérée, le Président gouverne la France avec tous les pouvoirs dont il dispose.

Albert Odouard

ICI & LÀ

Hommage à l'Amérique de Monsieur Trump !

Un poème d'Emma Lazarus est inscrit sur le socle de la statue de la Liberté depuis 1903 qui s'adresse aux immigrés du monde entier :



« Garde Vieux Monde, tes fastes d'un autre âge ! »  
 « Donne-moi tes pauvres, tes exténués, Tes masses innombrables aspirant à vivre libres, Le rebus de tes rivages surpeuplés, Envoie-les moi, les déshérités, que la tempête me les rapporte Je dresse ma lumière au dessus de la porte d'or ! »  
 Faut-il ajouter un commentaire aujourd'hui ?

Avec les DDEN

Voici des extraits de trois articles sur l'école publique et la laïcité que publiait en décembre dernier «Le délégué», la revue de la fédération des DDEN. L'un est de Patrick Kessel (noté ici PK), président du Comité Laïcité République, et les deux autres sont de notre conseiller fédéral Eddy Khaldy (noté EK). (Le texte est souligné en gras ou écrit en italiques par nous ; les titres sont ceux des auteurs cités)

L'Ecole publique laïque, socle de la République :

**EK** «Les événements dramatiques de 2015 et 2016 ont renforcé l'idée que l'unité, le vivre-ensemble et la paix doivent s'appuyer en premier lieu sur l'Ecole de la République autour du principe essentiel de la Laïcité. (...) La liberté de conscience socle de la Laïcité est une égale liberté publique pour tous alors que les libertés de conviction ou croyance qui en découlent sont la liberté de chacun.»

**PK** «Des intellectuels ont voulu affubler la Laïcité de qualificatifs [«moderne», «nouvelle» «ouverte» et plus récemment, «inclusive», «apaisée» voire «concordataire»] qui ne visaient qu'à la vider de sa substance».

**EK** « La Laïcité, principe juridique constitutionnalisé en 1946, ne peut (...), tel le code de la route, se décliner au gré des interprétations diverses et antinomiques ».

« L'enseignement public laïque ouvert à tous est le but et le moyen de la République, le but car il permet à chacun de se construire citoyen, et le moyen car seuls les citoyens peuvent faire vivre la République. (...) La République doit, aujourd'hui, réaffirmer par son service d'éducation laïque, la double nécessité d'édifier et de respecter la liberté de conscience des élèves (...). Il s'agit de **retisser le lien consubstantiel entre l'école publique et la République**. Ce lien structure la « Charte de la laïcité. (...) L'école publique assure la mission de promouvoir une conscience collective dans la République laïque (...) Elle est en ce sens génératrice du vivre-ensemble pour forger l'unité nationale »

« L'école laïque, obligatoire et gratuite n'est donc pas une institution parmi d'autres. Elle n'est pas l'émanation d'un groupe mais de la Nation. Elle est la clé de voûte de la République. (...) Remettre en cause la Laïcité de l'Ecole publique, ce n'est pas proposer un modèle différent d'enseignement, c'est porter atteinte au fondement même de l'idée républicaine. C'est remettre en cause la notion même de citoyen pour lui substituer une autre conception de de l'organisation de la société, (...) composée non plus de citoyens assurant individuellement la République, mais de communautés d'individus (...) ayant chacune leur caractère propre et coexistant dans un concordat où les églises se répartissent la sphère publique et font financer leurs écoles confessionnelles par la puissance publique ».

**PK** « L'école a constitué l'espace de fixation des débats car elle est le lieu « sacré » de la République, là où selon Condorcet on instruit les enfants, non à devenir des

blancs, des noirs (...) des chrétiens, juifs, musulmans, (...) ou athées, des électeurs de droite ou de gauche **mais citoyens libres et responsables capables de penser par eux-mêmes**. C'est pourquoi à l'école on ne confond pas penser et croire (...). Apprendre à penser, c'est oser la raison, le doute, la critique (...). Mais de la loi Debré à la loi Carle, quel bond en arrière ! (...) En 2004, le rapport Obin (...) témoignait (...) de la montée en puissance des communautarismes, mettant à mal le principe d'instruction. Il fut enterré. (...) Il y a urgence à réinstaurer l'école de la République »

**Ne pas sacrifier la laïcité sur l'autel du terrorisme et de la montée des communautarismes : la laïcité, c'est le primat de la liberté de conscience garanti par la séparation et la neutralité de l'Etat, construit par l'école laïque.**

**EK** « L'Etat ne saurait imposer à tous les citoyens un œcuménisme réducteur et trompeur autour de la « Conférence des responsables des cultes en France ». La vie politique et civile de tous les citoyens ne peut se réduire à la seule appartenance présumée à six religions. (...) On ne saurait enfermer la diversité des citoyens et organiser la vie publique dans le seul domaine religieux »

**PK** Le think thank Terra Nova « a proposé une « citoyenneté à géométrie variable », pour tenir compte des origines de chacun. C'est un retour à une société de l'Antique régime où les individus étaient déterminés par leurs origines. (...) Le droit à la différence enfante le retour à la différence des droits.»

**EK** « L'obligation de respecter le principe constitutionnel de Laïcité pour chaque citoyen et non pour quelques groupes ou religions est la meilleure assurance que l'émancipation, la liberté, les droits et la sécurité soient garantis. (...) La Laïcité, c'est refuser tout privilège à l'athéisme comme aux religions.

**Le rôle de l'Etat**, neutre à l'égard de toutes les convictions, est d'**assurer la liberté de culte et non de l'organiser**. Ce sont des conditions nécessaires pour réaliser l'égalité de tous les citoyens au regard de leurs convictions. L'Islam en France doit rester l'affaire des musulmans. **Ce n'est pas exclusivement la « liberté religieuse » que la Laïcité garantit mais d'abord la liberté de conscience**, laquelle permet le droit de choisir sa religion de n'en pas avoir ou d'en changer. Voire, de militer contre toute religion. Les Institutions doivent demeurer incompétentes en matière de religion, ne reconnaître institutionnellement aucun culte, aucune croyance. Cette séparation et cette stricte neutralité garantissent l'égalité des citoyens au regard de toutes les religions. (...)

La Laïcité, c'est la neutralité, la séparation. Seule la neutralité effective de l'Etat et celles des institutions concrétise le primat de la liberté de conscience et garantit la liberté de culte pour ne placer aucune opinion au-dessus des autres. Ainsi l'Etat est le gardien de l'égalité républicaine».

Anne-Marie Doly, pour l'UD 63 des DDEN

Vu et entendu...



**P**as faciles faciles, les histoires que raconte Bernadète Bidaude : là se trouve tout le talent d'une artiste confirmée dans l'art du récit, cultivé et enrichi depuis maintenant 25 saisons de rencontres, d'écoute, de sentiers tortueux menant à «la vie des gens», simples témoins ou acteurs essentiels de ce qui fait l'Histoire. Au cours de la Veillée de Pays organisée à Bas-et-Lezat aux Driades des bois de Randan par L'Espigaou Egaré, Bernadète Bidaude a mis en paroles l'existence de la maternité d'Elne<sup>(1)</sup>, structure

aux improbables contours qui a vu naître 600 enfants de réfugiés espagnols, hongrois, belges, polonais et allemands, juifs pour certains, parqués dans les camps d'internement des Pyrénées-Orientales entre 1940 et 1945. Rude réalité alors placée sous l'égide de la Croix-Rouge suisse représentée de manière très libre par une jeune institutrice Elisabeth Eindenbenz<sup>(2)</sup> : «de Sang et de lait», une histoire aux confins de l'oubli, de la révolte humaniste jusqu'à l'indicible espoir, au triomphe de la Vie. Bernadète Bidaude prête aussi sa voix pour

bien d'autres histoires dont «La Vie avec Oradour», récit d'une tragédie historique dans laquelle elle a le talent de mêler rires et pleurs. Ces textes, issus de collectes orales, sont à retrouver dans le livre «Les temps qui courent» Editions du Pourquoi pas ? septembre 2016.

(1) Suite au travail de Bernadète Bidaude (entre autres) et la mise lumière de cette histoire extraordinaire, le château d'Elne a été aménagé en musée ouvert au public

(2) «Elle a été, il y a peu, décorée de la Légion d'Honneur, juste après Johnny Halliday» : (humour caustique de Bernadète Bidaude).

Grille N°95

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

**HORIZONTALLEMENT**

I. Puanteur.

II. Préviendrait d'un danger.

III. Elle aimait le «pop» dans les années soixante. – Pas ici mais pas loin.

IV. Tel quel. – Striait ou radiait.

V. Donc ni mizrahim ni sépharade.

VI. Aire verte.

VII. Adam dans le Val d'Oise, Jourdain dans le Gers, elle serpente en Dordogne. – Renouvelas l'atmosphère.

VIII. Diluant ou dégraissant. – Pour mettre Paris en bouteille.

IX. Détruit. – Patrie des chapeaux de paille.

X. Priver de pavillons.

**VERTICALEMENT**

1. Corot, Monet ou Cézanne.

2. Palmier à huile. – Thunes, fifrelins, picailleurs.

3. Archipel indépendant (?) de l'océan indien.

4. Avec «vise», c'est une ville italienne sur l'Adige ; avec «net», c'est un chanteur français du XX<sup>ème</sup> siècle et avec «voux» la patrie d'un dictionnaire du XVIII<sup>ème</sup>. – On peut y visiter Sainte-Sophie, mais ce n'est pas Istanbul ; on peut y payer en roubles, mais ce n'est pas en Russie ; on y trouve un stade olympique, mais les Jeux du même nom n'y eurent jamais lieu.

5. Répéter (dans Littré ; ce verbe est plus connu avec un «ré» devant). – Apparence ou mélodie.

6. Largeur d'un coupon. – Réduit à rien.

7. Laboura pour délimiter un billon (dans Littré). – Eventaire au marché.

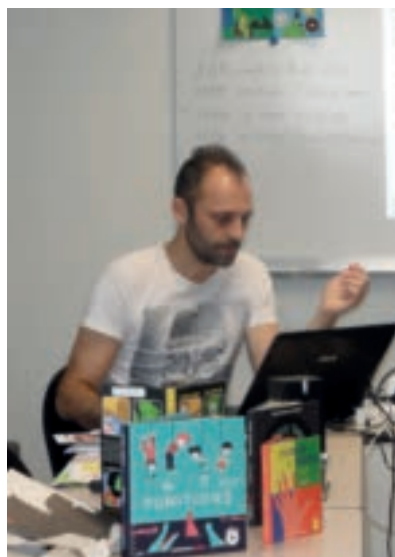
8. Pour le jeune enfant, ce n'est pas du sodium. – Bleu du blason. – Phonétiquement : elle appelle.

9. Protozoaire à deux noyaux. – Continent transouralien.

10. Civil pour tous et major pour les militaires... – Rameau qu'on tresse.

**Solutions mots croisés n°94**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	A	L	E	N	D	R	I	E	R
II	A	V	E	N	U	E		N	U	A
III	N	I		T	I	E	R	C	E	S
IV	D	A	L	E	T		I	E		A
V	E	T	I	R	E	M	E	N	T	
VI	L	E	U	R	R	E		D	O	S
VII	A	U	R	A		N	A	I	N	E
VIII	B	R	E	B	I	A	G	E		M
IX	R		S	L	I	C	E	R	A	I
X	E	X		E		A	N	A	I	S



## Road Movie Numérique

La tournée du Road Movie Numérique «Dis-moi dix mots» [voir Auvergne Laïque n°465 - Novembre 2016, p. 7] s'est arrêtée à la FAL 63 le samedi 14 janvier 2017.

Le livre numérique intitulé @leon commencé à Marseille le 9 janvier par un groupe de volontaires en service civique, continué à Digne, Grenoble puis Clermont-Ferrand a poursuivi sa route en passant par Moulins, Bourges, Épinal, Rennes, Saint Briec pour être terminé à Brest le 25 janvier par un groupe de bénévoles « Lire et faire lire ».

Le Road Movie Numérique a rassemblé 10 fédérations, 10 villes, 10 groupes différents pour fabriquer de façon collective un livre numérique en se prêtant au jeu des dix mots de

la langue française. Une aventure novatrice et originale qui fut un réel succès ! Au total, plus de 110 personnes de 9 à 70 ans, de Marseille à Brest, ont pu bénéficier des ateliers de Rudy Martel afin de créer ensemble et en itinérance un livre numérique. Le livre sera disponible début mars, ainsi qu'un film documentaire sur l'aventure humaine.

A Clermont-Ferrand, cette journée créative fut aussi l'occasion de croiser différents publics, de se rencontrer et de «faire ensemble» dans la bonne humeur et l'enthousiasme. Le groupe éclectique a réuni deux volontaires en service civique, une plasticienne, trois comédiennes amateurs, trois professeurs de théâtre, une directrice d'école, un instituteur, une étudiante et une lectrice bénévole «Lire et faire lire».

Voir les photos de la journée sur le blog Google + du service CEJ :

<https://plus.google.com/103581425849966004181>

L'opération nationale « Dis-moi dix mots » : [www.dismoidix-mots.culture.fr/](http://www.dismoidix-mots.culture.fr/)

Contact : service CEJ - Natacha Sauzion - 04 73 14 79 08 - [nsauzion@fal63.org](mailto:nsauzion@fal63.org)



## Yvanne Chenouf rencontre les lecteurs de « Lire et faire lire »



Programme éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, l'opération «Lire et faire lire» permet à des bénévoles de plus de cinquante ans d'offrir une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature. Des séances de lecture sont ainsi organisées en petits groupes, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. La FAL 63 coordonne le dispositif et accompagne les bénévoles tout au long de l'année en proposant notamment des journées de rencontres et de formations gratuites.

C'est le jeudi 26 janvier 2017 à l'occasion de la journée de rassemblement des bénévoles «Lire et faire lire» à la Maison des Sports de Clermont-Ferrand que les lecteurs ont eu l'opportunité de rencontrer Yvanne Chenouf.

A présent retraitée, Yvanne Chenouf a publié nombre d'articles et d'analyses sur les domaines croisés de la lecture et de la littérature de jeunesse dans Les Actes de lecture, la revue de l'Association Française pour la Lecture dont elle a été un temps présidente et où elle anime la collection « Lectures expertes ». D'abord institutrice, elle a travaillé 20 ans à l'Institut National de la Recherche Pédagogique dans l'équipe de Jean Foucambert, a enseigné en tant que professeur de français à l'IUFM de Créteil.

En matinée, le témoignage de Laurence Poitrimolt sur son expérience de lectrice au collège Jean Vilar de Riom pendant la pause méridienne a fait des émules. L'action prend de l'ampleur. Seule l'an passé, elle est maintenant rejointe par huit autres lecteurs. Les actualités éditoriales et autres coups de cœur en littérature jeunesse présentés par Christine Fournet-Fayas sont chaque année attendus par tous avec impatience.

Cette journée de formation consacrée à la littérature jeunesse a été aussi l'occasion pour les lecteurs bénévoles de se rencontrer et d'échanger autour de leurs pratiques et de leur engagement commun pour le livre et la lecture.

L'équipe départementale «Lire et faire lire» accueille volontiers de nouveaux lecteurs et recherche de nouveaux lieux de lecture (écoles, collèges, centres de loisirs, relais maternels...).

CONTACT : Lire et faire lire - Natacha Sauzion  
04 73 14 79 08 - [nsauzion@fal63.org](mailto:nsauzion@fal63.org)

## Classe coopérative scolaire OCCE École de Pessat-Villeneuve

« Plus tard »

- moi je serai docteur
- moi je serai illustrateur
- moi je serai facteur
- moi je serai agriculteur
- moi je serai directeur
- moi je serai docteur
- moi je serai auteur

et toi ? et toi ?  
tu seras quoi ?  
toi qui te terres  
seul dans ton coin l'air  
rêveur ?

- quand je serai grand,  
je préfère consoler les  
pleurs



## Comédie (Nicole et Jo)

Nicole est comédienne  
elle prend la vie comme elle file  
Jo reste à St Etienne  
à ses rixes et terrils

A cause du cholestérol  
Nicole est stérile  
« Nicole laisse tes rôles »  
lui dit Jo au bout du fil

Que la chaleur auprès de l'âtre  
dans les bras d'un mari vaut  
mieux que le froid des théâtres  
à jouer Molière ou Marivaux

Aux mots-remèdes de Nicole  
Jo en tricot se tait,  
il regarde les marmots de l'école  
et il se sent comme en exil

Nicole aimerait que Jo vienne  
la voir sur scène au moins une fois  
« je t'aime pas trop en comédienne  
je te préfère quand tu es toi »

Nicole a pris le car hier  
pour aller jouer Savonarole  
le dernier rôle de sa carrière  
au Ligurie Savone Art Hall

Elle reviendra à Saint-Etienne  
prendre avec Jo le temps qui file  
sur ses photos de comédienne  
comme la pluie sur les terrils

Michel Collonge  
(janvier 2017)

## Amateur Amateurisme ?

(libres propos d'un animateur)

Rimbaud qui a fini sa vie poétique quelque part en Abyssinie fut probablement parmi nos plus grands poètes français ; Vinaver, écrivain de théâtre était directeur d'une usine de lames de rasoirs, Grumberg avait été tailleur, Olivier Perrier avait exercé le métier d'instituteur et Jean Vilar avait été pion au collège Sainte Barbe ... on dit aussi que le rossignol n'a pas de métier, et pourtant c'est un excellent musicien.

Il existe aussi des professionnels de la profession. Ils ont appris le métier dans les cours ou les conservatoires et ils le pratiquent comme ils le peuvent. Leurs rythmes de travail sont différents et on peut espérer que l'exploitation en est plus longue, même si on compte dans cette profession un bon nombre d'intermittents ... voire de comédiens au chômage.



Les amateurs sont souvent des enseignants mais pas seulement. On les trouve aussi dans les métiers de la santé : infirmières, aides-soignantes, secrétaires médicales, kinés ... mais aussi des employés des banques, du gaz, de l'informatique ... J'ai aussi connu un apprenti forgeron dans une amicale laïque de village. Ce qui les anime, c'est cet irrésistible besoin de jouer à être un autre pour un instant de leur vie, un seul instant car on sait bien que cet art est éphémère et ne se joue qu'une seule fois ; ce qu'ils ont en commun c'est ce besoin paradoxal d'être autre tout en restant soi-même, de se chercher dans les personnages, de dire leur vie et par là de dire aussi la vie des autres.

Quant à la technique, ils n'en ont pas plus que mes petits élèves dans une cour d'école qui traçaient sur le sol les limites de leurs maisons, de leurs champs - on était à la campagne - de l'écurie, et qui jouaient la vie de leurs parents. Ils jouaient aussi au gendarme et au voleur ... comme ces détenus à qui j'avais proposé de jouer «l'attaque de la diligence».

On dit que Vilar rencontrant Charles Dullin avait été séduit par le théâtre qui, selon l'expression, était capable de « mettre les mots debout ». Fait-on autre chose dans les troupes amateurs de nos associations que de mettre la vie en scène - et sur scène - et les mots debout ? Et si l'on apprend quelques techniques du théâtre que l'on retrouve aussi chez les sportifs : savoir marcher, savoir respirer, savoir parler et être conscient de son corps, refusons d'être - comme cela arrive parfois dans certaines réalisations de théâtre comme de cinéma - des figurants d'appoint ou des artistes de complément, plus ou moins méprisés par les vedettes et à qui on prétend apprendre ainsi le théâtre ?

Le théâtre amateur est en effet un art à lui tout seul et il est capable d'inventer ses propres règles et ses propres méthodes de travail. Si le comédien professionnel sait par le métier qu'il a appris devenir le personnage qu'il joue et servir un texte, le comédien amateur est naturellement le personnage directement et c'est au metteur en scène de le faire coïncider avec le texte et le reste de l'équipe. Le comédien amateur a l'énergie et le désir. Il a la force et la séduction. Il peut être drôle ou déchirant mais il est aussi fragile. C'est encore au metteur en scène de savoir mettre en valeur ces extraordinaires possibilités et de créer le spectacle qui élèvera à la fois le public et la troupe. C'est un travail difficile et c'est pourquoi il est important que des réflexions s'engagent entre nous, animateurs de la ligue de l'enseignement, pour élaborer une pédagogie véritable et une méthodologie appropriée de la pratique amateur. Ce projet est aussi essentiel que l'organisation de festivals ou de rencontres sous la houlette de certains professionnels. La demande n'est pas nouvelle. Elle mérite d'être remise à l'ordre du jour.

Dans cette perspective, la réalisation et la réflexion demeurent inséparables ; il faudrait faire en sorte que dans notre mouvement soient remis en place ces stages de réalisations encadrés par des animateurs nationaux ou départementaux compétents, où l'on préparait des spectacles mais où plusieurs moments étaient aussi consacrés à des débats et réflexions sur le sens de notre action, sur la culture ou sur la laïcité, qui ont disparu depuis bien longtemps. L'écrivain JM Domenach nous rappelle « qu'on ne sort pas du théâtre »<sup>(1)</sup> Revenons aux histoires « il était une fois » et soyons réalistes : demandons l'impossible !

Marcel Col

(1) : Le retour du tragique, Paris, coll. «La condition humaine» (1967)



QUOI DE NEUF ?

« La Qualité du pardon » (Réflexions sur Shakespeare) (1)  
Lecture de Peter Brook



Être trop sérieux n'est pas sérieux (proverbe africain) annonce l'auteur dès l'introduction de son livre.

Peter Brook aura 92 ans dans l'année (né en 1925). Il fréquente Shakespeare depuis plus de 70 ans

Sa première mise en scène fut King John (Le Roi Jean) à Birmingham au Repertory Théâtre en 1945. Peter Brook est l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur le théâtre : « L'Espace vide » (1977), « Le diable c'est l'ennui » (1991), « Points de suspension » (1992), « Oublier le temps » (2003). Aujourd'hui il nous propose « La Qualité du Pardon »... sur Shakespeare et l'on y croise Tchekhov, Beckett, Brecht, Stanislavski...(2)

« Vous avez lu Shakespeare ? Non, c'est de qui ? »

Au fil des chapitres, on rencontre différents personnages de ses pièces : Hamlet, Roméo et Juliette, Prospero, Lear...

mais celui qui semble inspirer autant l'œuvre du poète que celle du metteur en scène est le personnage de Hamlet qu'il a présenté dans son Théâtre des « Bouffes du Nord » en 2000 (« The Tragedy of Hamlet ») et 2002 (« La Tragédie d'Hamlet »). Il semble que ce personnage survole toute l'œuvre et bien au-delà... « To be or not to be » c'est paraît-il la réponse immédiate que reçut Al Pacino en posant la question dans une rue de New York au premier passant venu...

Des mots, de jolis mots ajoute Peter Brook et parfois « nous oublions que les mêmes mots, comme le gant, peuvent être pleins ou vides ». De même parfois le sens et la compréhension du texte théâtral peuvent changer selon la lecture et l'interprétation qui en est faite. Ainsi dans une mise en scène du « Roi Lear », Brook montre une Goneril, réputée, selon la tradition, méchante à l'égard de son respectable père, qui est en fait incomprise et maltraitée par le prix qu'elle doit payer en hébergeant tous les chevaliers de son père qui ruinent sa maison et humilient ses serviteurs. Et Peter Brook ajoute : « Si Le Roi Lear est le sommet de l'écriture européenne avec peut-être Les Frères Karamazov(3) cela est dû à l'intégration de toutes les parties dans un tout ».

Le metteur en scène insiste sur cette idée que la lecture et l'interprétation d'un texte ne sont pas uniques et... « lorsque quelqu'un essaie de définir précisément ce dont il s'agit avec des arguments ordinaires, il s'éloigne d'un pas d'une autre possibilité de compréhension. Qualité, pardon, libre » : et dans cette trinité, l'énigme de Shakespeare.

(1) Aux éditions du Seuil (2014)

(2) Les spectateurs de la Comédie de Clermont ont eu dernièrement l'occasion de voir la magnifique épreuve que préparait Peter Brook du « Mahabharata » avec le spectacle « Battelfield »

(3) On pourra voir « Les frères Karamazov » de Dostoïevski à Clermont au mois de mai.

Le châtelain et les manants

Le châtelain est discret en son château. Mais pour discret qu'il soit, il n'aime pas avoir tort. Et quand il a tort, il n'aime surtout pas que le manant le lui dise. Non mais... c'est qui le patron ?

L'histoire ne se passe pas à Sablé dans la Sarthe mais pas bien loin de là, en Mayenne, dans les environs de Laval, fief du groupe Lactalis et de son riche patron (13<sup>ème</sup> fortune française) Emmanuel Besnier.

Joli monsieur, petit château, beaucoup de sous... Air connu.

Le groupe Lactalis «aux méthodes de commando» est le plus mauvais payeur de l'industrie laitière française. Le prix moyen payé au mois d'août 2016 par Lactalis était de 257 euros les 1 000 litres, soit 10 à 30 euros de moins que ses concurrents Bongrain, Sodiaal ou Danone. Les producteurs de lait réclamaient initialement un prix moyen sur l'année de 290 euros. Ce prix obtenu au terme d'une fronde sans précédent dans le domaine laitier reste donc inférieur aux coûts de production, évalués entre 330 et 380 euros, selon les exploitations. Des mesures gouvernementales sont alors venues compléter le dispositif dont la FNSEA s'est montrée satisfaite.

Lors de cette énième crise du lait de 2016, le groupe Lactalis pourtant arc-bouté sur d'intransigeants principes de management à l'américaine, a dû rendre partiellement les armes face aux pressions exercées par les paysans producteurs, le gouvernement et le lâchage apparent de la grande distribution qui avait beaucoup à se faire pardonner dans cette affaire et craignait que les actions de blocage ne fassent tache d'huile.

Un reportage de France 2 dans l'émission «Envoyé spécial» du 13 octobre 2016 a mis en lumière les agissements de Lactalis et donné la parole à des agriculteurs «coincés» dans ce système. Emmanuel Besnier a assigné la chaîne en justice et il lui a été donné partiellement raison. Mais le groupe a la mémoire longue et l'esprit rancunier : le 13 janvier 2017, il a signifié leur fin de contrat aux cinq agriculteurs revendica-

tifs mis en images par France 2 : leur lait ne sera plus collecté.

Heureusement la solidarité s'est organisée autour d'eux. Un entrefilet de La Montagne du 25 février dernier était intitulé «Nouveau Patron» ; il rapportait qu'une solution avait été trouvée et que leur lait était maintenant collecté par LSDH, une laiterie familiale à l'origine, en pleine expansion située à Saint-Denis-de-l'Hôtel dans le Loiret et commercialisé sous «la marque du consommateur». Ils rejoignent en cela l'initiative du collectif « C'est qui le patron ? » dont le lait collecté par et pour une coopérative de l'Ain arrive progressivement dans les rayons de la grande distribution en commençant par être accueilli dans les magasins Carrefour. «A 99 centimes la brique, qu'est ce que cela va nous coûter de plus ce lait de qualité équitable ? Tout au plus à peine 4 €/an !! (sur la base d'une consommation de 53 litres/an), 35 centimes par mois tout au plus, qui seront d'ailleurs sans doute au final même gommés par les économies faites sur la publicité : « nous, on sait ce qu'il y a dans notre lait et comment il est fait ».

En conclusion : « Les négociations commerciales 2017 en cours entre industriels laitiers et distributeurs, qui doivent aboutir avant fin février, semblent mal engagées entre les deux parties qui se renvoient la balle ». (AFP 9 février 2017). La satisfaction de la FNSEA et de monsieur Le Foll risque d'être de courte durée.

Ce sera donc au consommateur de choisir entre des produits industriels mis sur le marché pour «faire du fric» ou des produits à valeur sociale ajoutée. La suite est dans le pré.

Info : Lactalis c'est : Bridel, Lactel, La Laitière, Président, Galbani, Rondel, Lanquetot, Lepetit, Le Roitelet, Société, Bel (en partie) donc, Boursin, La Vache-qui-Rit, Kiri, Milumel et marques de distributeurs.

Info : <https://lamarqueduconsommateur.com/>

Roland Moulin

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL

31, rue Pélissier  
63028 Clermont-Fd  
Cedex 2

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre un chèque de 17,50 € à l'ordre de FAL  
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FORUM  
Des présidents à l'Elysée

A la proclamation de la 11<sup>ème</sup> république, en février 1848, il fut décidé que le palais de l'Elysée serait la maison des présidents. Elu en décembre, Louis Napoléon s'installa aux Tuileries, car voyant plus loin et plus grand, il estimait que l'Elysée, pour lui, n'était pas un bon appart.

Thiers, pas encore président, en fit sa maison de campagne. On lui doit l'exécution des travaux de la salle commune (salle des fêtes) qu'il fit repeindre en rouge sang par des ouvriers de Versailles qui travaillaient au pistolet.

Daltonien, Mac-Mahon n'y vit que de l'eau !

Quand tout fut sec, il s'y installa à plein temps pour poursuivre la rénovation.

Pour gendre-service, Jules Grévy s'occupa des décorations. Il en fut aussitôt remercié.

Son successeur, Sadi Carnot, empêcha l'opposition monarchiste de transformer l'Elysée en Boulangerie artisanale. Ce qui lui valut un grand coup de Panama des industriels. Pris dans les remous sociaux d'un canal, une lame l'emporta.

Un an plus tard, Félix Faure, fier coq gaulois, rentra à l'Elysée pour transformer le cabinet bleu en basse-cour à cocottes. Ce qui permit à un journal satirique de titrer le lendemain de sa mort : « Notre emblème national, victime de l'agrippe à vit hier ! ».

Après le coq, on eut l'éphémère (petite libellule) Deschanel. Ecologiste avant l'heure, cette petite libellule inspectait les arbres du parc de l'Elysée, les étangs de Rambouillet, le ballast des chemins de fer français...

Jusqu'à Deschanel, l'Elysée était un moulin (de la Galette disaient déjà les humoristes), ouvert à

tous, pas du tout la Cité Interdite des Chinois, ces Chinois -écrivit Armand Robin- «qui tenaient en quelque lieu prudemment clos et interdit, généralement nommé palais, leur tout petit nombre de déments».

C'est pourquoi Alexandre Millerandez-vous obligatoire pour rencontrer le président, et créa, pour cela, le secrétariat général de l'Elysée. Aussitôt, on cria au retour de la monarchie de Jouyet.

Albert Lebrun ne se plaisait que dans le salon des Tapisseries, d'où il sera décroché en 1940 par le gouvernement de Vichy.

Ce qu'un Boulanger n'avait pas réussi à faire vers 1890 -mettre sa pâte sur l'Elysée- un fils de boulanger allait le réussir en 1947. Après les temps de privation, de marché noir, de suspicion, l'espoir renaissait avec Vincent Aurioi, la mie du peuple.

On lui doit à l'Elysée, le salon doré au jaune d'œuf, et la pause café-croissant en milieu de matinée.

De Gaulle avait cru longtemps les voies de l'Elysée impénétrables. Aussi, en mai 68, fit-il dépasser les rues qui y menaient par des étudiants tout heureux de ce petit boulot qui permettrait de payer leurs études. Mais ils ne furent pas payés !

De Gaulle eut beau expliquer qu'il n'avait rien promis au sujet des finances, qu'il était comptable de l'argent public, que le bénévolat était une belle chose, rien n'y fit. Il dut démissionner, car, pour la Justice, il était coupable de n'avoir pas rémunéré ses insistants pavementaires qui avaient bien effectué le travail au vu et au su du monde entier (grâce surtout à l'ORTF).

Sur le conseil des ministres, Pompidou renonça à rebaptiser le salon Murat en salon Montboudif. L'aristocrate Giscard, souvent à la chasse ou à la Lanterne, délaissa l'Elysée où il s'ennuyait, entre le salon Pompadour et le salon Cléopâtre. Dans le premier, il retrouvait son passé, sa noblesse, ses pierres, dans le second il les cherchait. Pour qu'on rende à Giscard...

Mitterrand, à courir deux Bièvre à la fois, n'eut que le temps de transformer le salon des aides de camp en cabinet noir pour Fiston l'Africain et de faire aménager des passages secrets pour aller à sa bibliothèque privée.

Chirac, lui, ne s'intéressa qu'aux cuisines de l'Elysée, fort de sa longue expérience dans celles de l'Hôtel de Ville. Drogué à la tête de veau, il a cru voir, entre fourneaux et tables de maîtres, une fracture sociale !

Sarkozy pensa transformer le parc de l'Elysée en camping pour ses amis africains, qu'il jugeait plus aptes à entrer dans une tente que dans l'Histoire !

Négligé, le palais présidentiel finit par avoir des fuites. Des voies d'eau s'ouvrirent aux quatre coins du bâtiment. Le capitaine Hollande les fit colmater avec des bâches (le fameux Hollande bâchant), mais ne put éviter que l'eau, montant avec une régularité d'impôts, ne noie son recueil de promesses et plusieurs ministres...

Etonnez-vous qu'une fois à l'Elysée, le président, élu pour un grand cru, mette de l'eau dans le vin des Français.

Michel Collonge

\* (Vous pouvez réagir à ce forum en envoyant un courrier ou un mail au journal)